

INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

Les ICE rencontrent encore des problèmes techniques

Par Aline Glaudot

Le système de signature en ligne des Initiatives citoyennes européennes (ICE) est perfectible. Une conférence organisée le 9 avril par le Comité économique et social européen (CESE) - en partenariat avec le Comité des régions (CdR), European Citizen Action Service (ECAS), Democracy International et l'Initiative & Referendum Institute Europe - a mis en lumière nombre de problèmes techniques.

L'ICE permet à un million de citoyens de l'UE de participer directement à l'élaboration des politiques européennes, en invitant la Commission européenne à présenter une proposition législative. L'Initiative est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2012.

Actuellement, 90 % des signatures sont collectées en ligne, l'ICE « L'eau un droit humain » (la première à avoir collecté le million de signatures requis) en est un bon exemple. Il y a un an, lors du lancement du projet, la Commission a mis à disposition des ICE un logiciel « open source » permettant de récolter les voix. Le reste (serveurs, personnels informatiques...) devant être fourni par les ICE. Le logiciel fourni par la Commission a rencontré des problèmes de démarrage qui ont eu pour conséquence la perte de nombreuses signatures.

La Commission a tenté de remédier à ce problème en proposant de stocker sur son

serveur sécurisé basé au Luxembourg les données des ICE. Elle a ensuite prolongé de six mois le délai pour la récolte de signatures. Elle a également créé l'OCS (online collection software logiciel) un logiciel de récolte de signatures destiné aux ICE. Mais ce logiciel s'avère être complexe et difficile à installer. La Commission s'est

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faudrait créer un serveur indépendant de celui de la Commission

alors rendu compte qu'elle devait régler des obligations juridiques pour assurer son bon fonctionnement. Francisco Gimeno, responsable informatique au sein de la Commission, indique avoir formé les organisateurs à ce logiciel, en précisant bien que tout ceci a été conçu pour un serveur virtuel.

Xavier Dutoit, représentant de l'ICE « L'eau, un droit humain », a pointé du doigt les problèmes techniques liés au logiciel de la Commission. Il l'accuse d'avoir voulu expérimenter un nouveau logiciel et de ne pas utiliser les logiciels classiques, tel que AVAAZ par exemple. Il pense que la Commission savait pertinemment bien que ce type de logiciel rencontrerait des problèmes. « Nous avons été utilisés comme des actionnaires de 3^{ème} classe »

dénonce-t-il.

Outre ces difficultés techniques, il évoque des problèmes d'attractivités du design du logiciel ainsi que des problèmes de sémantique. « Sur le site de la Commission, on peut lire 'initiative proposée'. Or non, elle existe bel et bien, signez la ! » s'exclame-t-il. Ces critiques sont partagées par Martin Wittenberg, instigateur de l'ICE pour l'abolition des frais d'itinérance dans les communications mobiles ou roaming (Single Communication Tariff Act). Il ajoute qu'il est important de se mettre d'accord sur le format de l'identité demandée au citoyen (numéro de passeport? carte d'identité? permis de conduire?).

Gilles Feith, directeur adjoint du CTIE Luxembourg, le centre qui se charge de stocker les données sécurisées de la Commission et des ICE, insiste sur le besoin d'avoir une vision commune de tous les acteurs. « La Commission pourrait proposer un acteur qui se chargerait d'héberger le serveur, mais elle semble fort occupée ces temps-ci, de plus cela coûte très cher », explique-t-il.

Quoi qu'il en soit, tout le monde s'accorde à dire qu'il faudrait créer (et trouver des partenaires capables de le faire) un autre serveur, indépendant cette fois de celui de la Commission. Des propositions ont également été suggérées par des participants, comme la récolte de signature par le même système que celui utilisé par les paiements électroniques. ■